Image not found or type unknown

Idémnité compensatoire / pension

Par **pascal1973**, le **05/06/2014** à **15:44**

Bonjour,
J'ai 41 ans, et pensionné de l'armée que j'ai quitté il y a 5 ans au bout de 18 ans d'armée.
Es ce que ma pension de l'armée est prise en compte dans le calcul d'une éventuelle indémnité compensatoire pour mon ex femme.

Par **Visiteur**, le **10/06/2014** à **10:15**

bonjour,
votre pension est un avantage comme un autre ?! comme une retraite, une paye,... oui le juge en tiendra compte, pourquoi ne le ferait il pas ?

Par **maraniabuchin**, le **10/06/2014** à **18:42**

Bonjour

Vous êtes en France en Martinique Réunion Guadeloupe ou autre,
Pour vous qui êtes fichés, interdits bancaires et si vous n'avez pas la faveur des banques et vous avez besoin de prêter de l'argent entre particulier, Nous aidons les gens sérieux et honnêtes, qui peuvent rembourser le prêt dans le temps normale qu'ils veulent . Nous prêtons de 1000€ à 1.350.000€ en 48h voir 72h plus tard . Nos rebroussement se fait avec un intérêt de 1 % sur tout la de votre remboursement selon votre demande de prêt. Pour plus d'infos contactez nous sur cet adresse Mail:

chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Réponse rapide

NB: NE CONTACTEZ PLUS
D'AUTRE PERSONNES AFIN D' EVITER TOUT CONFLIT . CAR RETENEZ NOTRE ADRESSE MAIL : chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Plus d'infos Tél : 06 32 16 54 25 . Mr CHAVANAZ

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés